

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2025

Application agréée E-lesquille.com

99_AR-084-288400039-20251014-A25_127-AR

17 OCT. 2025

Mis en ligne le.....

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

2025-144

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

Avignon, le 14 octobre 2025

N° 25/127

**Arrêté du Président portant liste d'aptitude d'accès au grade
d'Assistant territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques
principal de 2^{ème} classe**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du Président n° 24-101 du 17 juillet 2024 portant ouverture par le Centre de Gestion de Vaucluse, pour le compte de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe dans la spécialité « Bibliothèque » session 2025,

Vu le procès-verbal de la délibération du jury du concours externe, interne et du 3^{ème} concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe dans la spécialité « Bibliothèque » session 2025 en date du 26 septembre 2025,

ARRETE

Article 1 : A compter du 14 octobre 2025, la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe est établie, par ordre alphabétique, comme suit :

Nom	Prénom	Spécialité
ANDRE GUIBAUD	Charly Lisa Gwenaële	Bibliothèque
ASPLANATO	Laurie Marine	Bibliothèque
BERNAMONT	Lucie	Bibliothèque
BOISSY	Solenne	Bibliothèque
BOUSQUET	Jessy Francine Claude	Bibliothèque
BRUNEL	Pauline	Bibliothèque
BRUNET	Lucie	Bibliothèque
CALVAYRAC	Stéphanie	Bibliothèque
CHAUVIÈRE	Maele Claudine Marie	Bibliothèque
DARCQ	Caroline	Bibliothèque
DÉGREMONT	Marlène	Bibliothèque
DELCOUR	Claire	Bibliothèque
DOYEN	Laura	Bibliothèque
EYQUEM	Céline	Bibliothèque
GATTONE	Yanis Alain	Bibliothèque
GRASSET	Soizic Perinne	Bibliothèque
PERON	Geoffrey	Bibliothèque
RAMON	Stéphanie Lucie Yvette	Bibliothèque
RANDUINEAU	Noemie Sylviane	Bibliothèque
RIOCREUX	Jérémie	Bibliothèque
TOURNAIRE-BIAGETTI	Sophie	Bibliothèque
VANNIER	Léa	Bibliothèque
VANNIER	Severine Denise Fernande	Bibliothèque
WOILLEZ	Charlotte Emilie Marie	Bibliothèque

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

